

**INSCRIPTION A LA CLASSE VIRTUELLE
(UN BULLETIN PAR PERSONNE)**

à retourner par mail avant **le 12 février 2024** à :
a.gavory@aric.asso.fr

COMMUNE / COMMUNAUTE de : Code postal :

NOM, Prénom :Mandat :

E-mail de l'él.u.e (INDISPENSABLE ET OBLIGATOIRE POUR RECEVOIR LA CONFIRMATION) :

Numéro de portable de l'él.u.e (INDISPENSABLE POUR VOUS JOINDRE EN CAS DE SOUCIS TECHNIQUE) :

Souhaitez-vous recevoir les informations de l'Aric par email : Oui Non

S'inscrit à la classe virtuelle sur le créneau suivant :

Classe virtuelle	Dates	Créneaux horaires	Inscription (Oui/Non)
Classe Virtuelle – Prendre la parole en visioconférence	Mardi 20 février 2024	12h30 - 14h	

L'ARIC se réserve le droit d'annuler la formation, si le nombre d'inscrits est insuffisant
Une confirmation de la session sera envoyée 8 jours avant, au minimum, à l'adresse personnelle de l'él.u.

Comment estimez-vous votre niveau de connaissance sur le(s) sujet(s) de formation choisi(s) ?

- | | | | |
|-----------------------------------|---------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|
| 1. <input type="checkbox"/> Néant | <input type="checkbox"/> Faible | <input type="checkbox"/> Moyen | <input type="checkbox"/> Avancé |
| 2. <input type="checkbox"/> Néant | <input type="checkbox"/> Faible | <input type="checkbox"/> Moyen | <input type="checkbox"/> Avancé |
| 3. <input type="checkbox"/> Néant | <input type="checkbox"/> Faible | <input type="checkbox"/> Moyen | <input type="checkbox"/> Avancé |

Pour valider votre inscription, merci d'indiquer en quelques mots quelles sont **vos attentes et besoins** pour cette formation :

.....

.....

.....

.....

Pour les tarifs et la signature obligatoire, voir au verso



Coûts :

Année		Collectivités adhérentes	Collectivités non adhérentes
2024	Participation d'un.e élu.e à une heure de classe virtuelle	120 €	180 €

**Inscription préalable obligatoire 10 jours avant la session
et à faire valider par votre Mairie.**

En cas de désistement, vous avez jusqu'à **5 jours avant le jour de la formation** pour nous en informer par écrit à a.gavory@aric.asso.fr . Sans motif d'absence le coût de la formation sera facturé à la collectivité.

***Si la dépense est prise en charge par la commune ou la communauté de communes,
signature du maire et cachet obligatoires.***